

DECRET N° 95-398 du 11 Décembre 1995

Chargeant Monsieur Alassane A. TIGRI,  
Ministre de la Jeunesse et des Sports  
de l'intérim de Madame Véronique LAWSON,  
Ministre de la Santé pour compter  
du 05 Décembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement,


D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 05 Décembre 1995, Monsieur Alassane A. TIGRI, Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé pendant l'absence de Madame Véronique LAWSON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Décembre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 ME-DN 4 MS-MJS 4  
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 95-397 du 11 Décembre 1995

Chargeant Monsieur GUEDOU A. G. Georges, Ministre des Travaux Publics et des Transports de l'intérim de Monsieur KOGBLEVI Aziadomè, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 04 Décembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;


Ø E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 04 Décembre 1995, Monsieur GUEDOU A. G. Georges, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur KOGBLEVI Aziadomè.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 Décembre 1995

pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement  
et par délégation, le Ministre d'Etat,  
Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 CC 2 HAAC 2 ME/DN 2 SGG 4  
~~MEPT~~-MEHU 6 AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-